





Paris, le 25 octobre 2013

## ENFIN! L'ADMINISTRATION RECONNAIT LA SPECIFICITE DE NOTRE METIER

<u>Juin 2013</u>: L'intersyndicale SNPPS-FAMI-FGAF, SNAPATSI-CFE-CGC et SNIPAT-FO est constituée pour revendiquer un Statut Spécial PTS

25 Septembre 2013: L'intersyndicale rencontre le DGPN et obtient 3 réunions de travail.

<u>3, 11 et 18 octobre</u> : Réunions de travail avec le cabinet du DGPN et la DRCPN aux fins d'élaborer un dossier exhaustif à présenter à la Direction Générale de l'Administration de la Fonction Publique (DGAFP) pour défendre la demande de statut spécial pour les personnels de Police Technique et Scientifique.

<u>24 octobre 2013</u>: L'intersyndicale est reçue par monsieur Renaud VEDEL, directeur adjoint du cabinet du Ministre de l'Intérieur en présence de la DGPN, de la DRCPN et des directions d'emploi représentées par messieurs Frédéric DUPUCH, directeur de l'INPS, Eric ARELLA, sous-directeur de la SDPTS et Pascal LALLE, directeur central de la Sécurité Publique.

Cette réunion a permis au cabinet du ministre de prendre connaissance du dossier de demande de statut spécial pour les PTS.

L'intersyndicale a demandé à Monsieur Vedel que le dossier de demande de statut spécial pour les PTS, qui sera défendu le 12 novembre prochain par Monsieur le Directeur Général de la Police Nationale auprès de Madame la Directrice Générale de l'Administration et de la Fonction Publique, soit porté avec conviction et avec le soutien du ministre.

L'intersyndicale a rappelé que le statut spécial de PTS n'est pas seulement une volonté particulière des syndicats mais une véritable nécessité, un passage obligé au vu de l'évolution de notre filière cette dernière décennie, une reconnaissance des particularités et des contraintes des métiers des trois corps de la PTS. Le métier a considérablement évolué depuis 2002, date des dernières réformes statutaires. L'intersyndicale a souligné la très forte attente des personnels sur ce sujet.

Les directions d'emploi se sont exprimées et ont soutenu nos arguments, exprimant également leur souhait de voir évoluer ce dossier ce dont l'intersyndicale se félicite.

Monsieur DUPUCH, Directeur de l'INPS, évoquait les très grands changements survenus dans les laboratoires ces dernières années, et l'augmentation considérable de la pression sur les personnels face à l'explosion du nombre d'analyses réalisées dans les laboratoires de l'institut. Monsieur ARELLA, sous-directeur de la PTS, rappelait le caractère systématique de l'intervention des personnels scientifiques sur les infractions traitées par la Police Judiciaire, de leur présence évidente au cœur de l'enquête, sans oublier les évolutions de la garde à vue qui ont contraint à leur saisine réqulière et inévitable dans l'urgence.

Monsieur LALLE, Directeur Central de la Sécurité Publique, mentionnait la montée en puissance de la PTS ces dernières années et le besoin de disponibilité sans faille des personnels. Il insistait sur le passage de la culture de l'aveu à celle de la preuve, sans oublier la prospective, avec la sollicitation de la PTS sur les affaires de plus en plus techniques et pointues.

Unanimement, l'administration reconnaît sans ambiguïté que les personnels scientifiques de la Police Nationale exercent leurs missions dans des conditions justifiant l'obtention d'un statut spécial.

En conclusion de cette réunion de travail, lors de laquelle les échanges ont été constructifs, Monsieur VEDEL a assuré à l'intersyndicale que Monsieur le Ministre de l'Intérieur s'impliquerait pour faire aboutir le dossier de demande de statut spécial pour les PTS.